

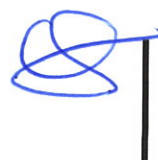


0011
DECRET D/2023/...../PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU
CENTRE NATIONAL DE SURVEILLANCE ET DE POLICE DES
PECHEES
LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2019/2017/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'État ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 Septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/0024/PRG/CNRD/SGG du 12 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Communiqué N°01 du 05 Septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE

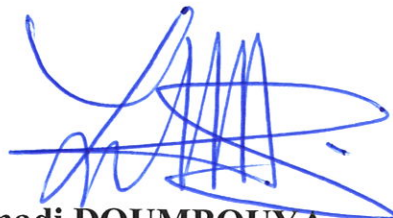
Article premier : Monsieur Djibril TOURE, matricule 304895M, en service au Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, est nommé **Directeur General Adjoint du Centre National de Surveillance et de Police des Pêches (CNSP)**.



Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

10 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

